

CERTIFICAT DE SPECIALISATION TECHNICIEN EN PEINTURE AERONAUTIQUE

Formation
éligible au
CPF



Industrie

Objectifs

A l'issue de la formation, le titulaire du certificat de spécialisation (mention complémentaire) Technicien en peinture aéronautique sera capable de : préparer la surface et la peinture, poser les marquages, appliquer la peinture sur l'ensemble de l'avion, tracer des décorations, faire des retouches peinture, contrôler et attester la qualité du travail réalisé

Contenus

Les techniques de préparation des fonds et des sous-couches avant l'application des produits de finition Les techniques de masquage et de délimitation Les méthodologies d'application des peintures (réglages, gestuelles, règles d'usage...) Le contrôle de conformité (aspect, épaisseur...), les retouches et les finitions La sécurité, l'identification et la prévention des risques personnels et vis-à-vis des aéronefs Les technologies des différents matériels d'application (pistolets...) L'anglais aéronautique

Pré-requis

BAC validé niveau 4 Education Nationale de préférence issu des spécialités "aéronautique", "aviation générale", "réparation des carrosseries" Rigueur et précision Habilité manuelle Bonne condition physique (positions prises parfois pour peindre les plafonds, les surfaces inclinées) Ne pas être sujet au vertige (travail en hauteur sur des plateformes, nacelles..)

Public concerné

Validation

Attestation de formation Certificat de Spécialisation (Mention Complémentaire) de niveau 4

code RNCP ou RS

RNCP 37923

Certificateur et date de la certification

Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - 28-07-2023

Débouchés et poursuites d'études

Ce métier s'exerce chez les constructeurs et équipementiers des avions de ligne, des jets d'affaires, des avions de tourisme, des engins spatiaux, les ateliers de maintenance, les ateliers de peinture sous-traitant, les ateliers aéronautiques de l'État et les compagnies aériennes.